

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Mélicca Grenier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/9b6e7a4d3040796b911e5ea7>

Date d'obtention : 2020-10-28 15:29:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Grâce à l'intervention des intervenants scolaires, la prise en charge est rapide et efficace. Ceux-ci se sentent plus outillés et peuvent prendre des décisions éclairées face à de telles situations.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Se sentir plus outillée et moins démunie face à de telles situations. Important de connaître son rôle et ses responsabilités en tant qu'intervenant scolaire afin de venir en aide efficacement aux élèves.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Aux étapes de la trousse et à mes responsabilités en tant qu'intervenant scolaire. Savoir bien doser et savoir où diriger les plaintes (extérieures ou non à l'école).